



Entente de  
développement culturel



Culture,  
Communications et  
Condition féminine  
Québec

## Politique de visibilité Entente de développement culturel 2008-2011

### 1 Introduction

La politique de visibilité présente les responsabilités des promoteurs ou des organismes mandataires dont les projets sont soutenus financièrement par l'Entente de développement culturel. La grille indique les différents paliers de subvention ainsi que les conditions de visibilité qui s'appliquent pour chacun.

Cette politique nouvellement adoptée facilitera la tâche des promoteurs et assurera aux partenaires de l'Entente une juste reconnaissance visuelle lors des événements. Elle contribuera également au rayonnement et à la promotion de l'Entente au sein de la population.

### 2 Grille de visibilité

La grille qui suit permet de moduler la visibilité accordée à l'entente de développement culturel en fonction du montant du soutien financier reçu.

Visibilité à offrir à l'entente de développement culturel					
Montant de la subvention	Mention de la participation financière de l'entente et envoi d'une invitation aux représentants. * via l'agente culturelle	Mention de la participation financière dans une publicité de remerciement ou un communiqué.	Visibilité du logo sur les lieux de l'activité (bannière de l'entente). * via l'agente culturelle	Logo de l'entente sur les documents (publicité, communiqué, programme, affiche, dépliant, site Internet) et mention dans les médias.	Logo de l'entente sur les outils promotionnels qui seraient distribués.
Entre 0\$ et 499\$	X				
Entre 500\$ et 999\$	X	X	X		
Entre 1000\$ et 1999\$	X	X	X	X	
Plus de 2000\$	X	X	X	X	X

**Exception:** Pour les organismes bénéficiant du **programme de soutien à la diffusion dans le domaine des arts de la scène**, la signature visuelle (logo) de l'entente doit figurer automatiquement dans le programme de l'événement (spectacle).